

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°832) DE MISE A DISPOSITION, A TITRE PAYANT, DE LA SALLE DEBUSSY A L'ASSOCIATION «COMPAGNIE TRANSHUMANCES»

DÉCISION N° DM-22-396 EN DATE DU 21 OCTOBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie transHumances » représentée par sa présidente, Madame Marie LUND, domiciliée 10 Avenue Paul-Vaillant Couturier, 94400 Vitry-sur-Seine, d'organiser des répétitions, les 8, 10, 11, 13, 14 et 15 octobre 2022 de 9h00 à 11h00 en salle Debussy;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie transHumances » représentée par sa présidente, Madame Marie LUND, domiciliée 10 Avenue Paul-Vaillant Couturier, 94400 Vitry-sur-Seine, une convention de location de salles, pour un montant de 100 € TTC (cent euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, les 8, 10, 11, 13, 14 et 15 octobre 2022 de 9h00 à 11h00 en salle Debussy;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20221021-Imc1H10038H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/10/2022

Date de Publication: 21/10/2022